

## Suivi scolaire

Le suivi scolaire est de la responsabilité de l'équipe pédagogique, et plus particulièrement du professeur référent.

En cas de difficultés rencontrées dans les résultats scolaires, l'équipe pédagogique peut être amenée à se prononcer en faveur de plusieurs mesures : allègement de la charge d'entraînement, soutien scolaire.

## Discipline

Les élèves de la section sportive doivent respecter en toute circonstance les règlements du collège et du club.

## Sélection et reconduction

Tout élève souhaitant intégrer la section complète le formulaire d'inscription.

Chaque année, une demi-journée de sélection est organisée pour l'entrée en 6ème ou 5ème.

Les élèves convoqués participent à des tests sportifs (physique et handball). Les cadres, professeur EPS et éducateurs du CRMHB, communiquent à l'administration du collège le nom des élèves retenus pour intégrer la section. A l'issue de l'année scolaire, un bilan est établi pour chaque élève. L'équipe pédagogique valide ou non la reconduction en section sportive pour l'année n + 1.

En fin de 5ème et de 4ème, les élèves ne satisfaisant pas au niveau sportif requis, auront la possibilité de rester au sein de la section sportive avec pour objectif d'obtenir le statut de jeune arbitre, UNSS et FFHB.



collège  
Bourgchevreuil  
académie  
Rennes  
Éducation  
nationale

SECTION SPORTIVE  
HANDBALL  
CESSON-SEVIGNÉ



La section sportive du collège Bourgchevreuil s'adresse aux jeunes garçons du bassin rennais qui, passionnés, souhaitent renforcer leur apprentissage du handball.

Elle se veut être la première étape vers le parcours d'excellence sportive, point de départ de la filière handball proposée aux jeunes métropolitains. En intégrant la section, l'élève doit être motivé par la volonté de réussir un double projet : études et pratique sportive renforcée.

Chers Parents,

***La section sportive s'inscrit pleinement dans le projet personnel de l'élève, en conformité avec le projet éducatif du collège.***

***Cette activité sportive complète judicieusement l'enseignement obligatoire d'EPS mais aussi les activités de l'association sportive.***

***Cette initiative coordonnée par les enseignants d'EPS, en partenariat avec le Cesson Rennes Métropole handball, a pour objet de créer une structure originale offrant aux jeunes sportifs la possibilité de se perfectionner et de se préparer aux compétitions UNSS et Fédérales.***

Le chef d'établissement



## Objectifs pédagogiques

Dans le cadre du projet d'établissement et du projet EPS :

- Permettre un perfectionnement (physique, technique, tactique, mental) dans l'activité handball en complément des entraînements suivis en club.
- Privilégier le rôle éducatif du sport : appartenance à un groupe, solidarité, respect, tolérance.
- Favoriser l'épanouissement personnel, valoriser les élèves par l'acquisition de compétences, développer un niveau d'exigence
- Encourager la prise de responsabilité.
- Former à l'arbitrage
- Développer la culture de jeu et plus généralement les connaissances liées à l'EPS

## Fonctionnement de la section

La section fonctionne sous la responsabilité du collège et en partenariat avec le Cesson Rennes Métropole Handball.

Entraînements :

Les entraînements se déroulent en plus des 3 heures habituelles d'EPS.

Le mardi de 15h45 à 17h15 et le jeudi de 15h45 à 17h15 pour les 6ème/5ème.

Le lundi 15h45 à 17h15 et le jeudi de 11h30 à 12h50 pour les 4ème/3ème.

Les séances se déroulent à la salle de L'Espace Sportif Bourgchevreuil, face au collège.

## Encadrement

Les séances sont encadrées par les éducateurs du CRMHB et un professeur du collège.

Professeur référent : Alain LORVELLEC

Cadres techniques :

Cyril SARAMITO, BEES 1er degré, entraîneur interrégional jeunes

Benjamin BOUTHEMY, DEJEPS mention handball, entraîneur régional

Erwan PERRIN, DEJEPS mention handball

## Compétition

Les élèves de la section doivent se licencier auprès de l'Association Sportive du collège et participent aux compétitions UNSS handball le mercredi après-midi.

## Suivi sportif

Le suivi sportif est de la responsabilité du cadre référent du club.

Dans le cadre de la section sportive, le volume d'entraînement hebdomadaire est fixé à 4 séances, incluant la section et le club. A ce volume, se rajoutent les compétitions UNSS et FFHB.

Un jeune sportif à fort potentiel de la section pourrait temporairement intégrer les entraînements du pôle accession. Dans ce cas, le volume d'entraînement pourrait augmenter. Une vigilance accrue sera mise en place sur les suivis scolaire et médical.